



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024 A 9H30

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, Mme Catherine PRAVIN, M. Jean-Marc FROMENT,  
Mme Sylvie LOVOTTI, M. Olivier WERMUTH, Mme Sylvie VIGNE

Absent : M. Etienne DEJARDIN

Observatrices : Mme Sandra SAUZE  
Mme Salimata SANGARE

Secrétaire de séance : Jean Marc Froment

Quorum : atteint

### Ordre du jour :

- 1 Nouveaux points à ajouter à l'OJ à la demande du Maire
  - Remplacement du climatiseur de l'appartement de Mr Mme Vincent
  - Subvention au club de pétanque « le Cochonnet Canaulois »
  - DM sur le budget M49
- 2 Approbation du PV du CM du 11 octobre 2024
- 3 Délibération de résiliation du bail commercial avec 1000 café
- 4 Délibération sur le nouveau bail commercial avec la société le " Faitout de Canaules "
- 5 Délibération sur le contrat de location de la licence IV
- 6 Délibération sur la redevance d'occupation de l'espace public
- 7 Délibération temps de travail
- 8 Délibération acquisition d'une remorque
- 9 Délibération acquisition de matériel informatique
- 10 Délibération admission en non-valeur
- 11 Délibération pour retrait des délibérations sur la CFE
- 12 Délibération sortie du SIRP
- 13 Délibération pour subvention au Cochonnet Canaulois
- 14 Délibération pour achat d'un nouveau climatiseur pour le logement de la famille Vincent
- 15 Délibération décision modificative M49
- 16 Questions diverses

### DELIBERATIONS VOTEES

Délibérations votées	Vote
1 Nouveaux points à ajouter à l'OJ	Vote pour 7
2 Approbation du PV du CM du 11 octobre 2024	Vote pour 7
3 Délibération de résiliation du bail commercial avec 1000 café	Vote pour 7
4 Délibération sur le nouveau bail commercial avec la société le " Faitout de Canaules"	Vote pour 7
5 Délibération sur le contrat de location de la licence IV	Vote pour 7
6 Délibération sur la redevance d'occupation de l'espace public	Vote pour 7
7 Délibération temps de travail	Vote pour 7
8 Délibération acquisition d'une remorque	Vote pour 7
9 Délibération acquisition de matériel informatique	Vote pour 7
10 Délibération admission en non-valeur	Vote pour 7
11 Délibération pour retrait des délibérations sur la CFE	Vote pour 7
12 Délibération sortie du SIRP	Vote pour 7
13 Délibération pour subvention au Cochonnet Canaulois	Vote pour 7
14 Délibération pour achat d'un nouveau climatiseur pour le logement de la famille Vincent	Vote pour 7
15 Délibération décision modificative M49	Vote pour 7
16 Questions diverses	

Début de la séance 9h40

Ordre du jour :

---

### 1. NOUVEAUX POINTS A AJOUTER A L'OJ

Monsieur Cahu, maire, propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Remplacement du climatiseur de l'appartement de Mr Mme Vincent
- Subvention au club de pétanque "Le Cochonnet Canaulois"
- DM sur le budget M49

**Vote pour : 7 voix**

### 2. APPROBATION DU PV DU CM DU 11 OCTOBRE 2024

Le PV du 11 Octobre 2024, envoyé par mail aux membres du conseil est approuvé.

**Vote pour : 7 voix**

### 3. DELIBERATION DE RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC 1000 CAFES

Bail résilié par accord mutuel le 30 septembre 2024.

Catherine Pravin rappelle que le bail commercial précédent conclu avec 1000 cafés avait une durée de 9 ans. La résiliation à l'amiable a été acceptée par 1000 cafés.

Marie Tourel rappelle que le nouveau contrat est signé avec le repreneur mais sans précision quant à l'usage de la licence IV

Le service Débit de boissons de la préfecture a été prévenu que la mairie reprenait à son nom la licence IV à la résiliation du bail, le 30 septembre.

**Vote pour : 7 voix**

### 4. DELIBERATION SUR LE NOUVEAU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE LE "FAITOUT DE CANAULES"

La société le "Le Faitout de Canaules" est le repreneur du café restaurant multiservices, anciennement "Le Canaules". Le gérant en est M Pierre Courchinoux, domicilié 8 rue de la Poste à Canaules.

Le bail commercial est à signer ainsi que le contrat de location de la Licence IV (voir ci-après). Il s'agit d'un bail commercial d'une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction.

Éléments immobiliers et financiers de la location commerciale :

- Le café restaurant, son rangement annexe, la cuisine, les toilettes.
- Les deux petites caves situées 12 rue de la Poste (de 23,83 m<sup>2</sup>) qui sera le lieu de la brasserie, M Courchinoux étant brasseur de bière.  
Le tout pour un loyer de 150 € HT par mois.

M Pierre Courchinoux a été retenu après une sélection finale de 2 candidats.

Un de ses atouts était de se porter acquéreur du matériel du café-restaurant appartenant à 1000 cafés, évitant ainsi à la mairie de réinvestir dans le café de village.

M Courchinoux a reçu son n° SIRET le vendredi 8 novembre mais doit attendre la fin du mois pour le Kbis (retard des services dans le traitement des dossiers).

**Vote pour : 7 voix**

### 5. DELIBERATION SUR LE CONTRAT DE LOCATION DE LA LICENCE IV

Le gérant du "Faitout de Canaules", M. Pierre Courchinoux, sera l'exploitant de la licence IV, le contrat de la location de la licence étant mis à son nom personnel.

Celle-ci lui sera louée pour le montant de 2 € / mois, soit 24 € par an.

La location est annuelle, reconductible tacitement chaque année.

Mme Pravin explique que l'avocat précédent nous avait conseillé de ne pas inclure la licence IV dans le contrat de bail commercial. L'expert en droit des affaires que nous avons consulté conseille lui aussi de régler ces contrats de façon juridiquement séparée. L'un est un bail commercial de 9 ans conclu avec une

société et l'autre un contrat de location d'un an conclu avec une personne physique titulaire d'un permis d'exploitation. La licence IV sera donc louée pour le montant de 2 € / mois, soit 24 € par an.

**Vote pour : 7 voix**

#### 6. DELIBERATION SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

Le maire propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 5 € le m2 par année. Ce montant de 5€ / mois pose question au conseil municipal.

Après discussions le conseil municipal s'accorde sur 2€ / mois considérant, notamment, que Pierre Courchinoux propose de couvrir, à ses frais, la terrasse après accord de la mairie.

**Vote pour : 7 voix**

#### 7. DELIBERATION TEMPS DE TRAVAIL

Marie Tourel rappelle les horaires des 5 employés de la mairie : Frédéric Bosquier et Jeanne Portmann sont à temps plein, Laure Labbé, Hélène Lesbats et Christine Calazel sont à temps partiel.

Il s'agit de confirmer que l'horaire légal de travail est bien de 1 607 heures par an, sans RTT.

Ce dossier attendait l'avis du Centre de Gestion, ce qui est fait.

Celui-ci a simplement demandé que les règles légales de travail de nuit soient précisées : horaire de 22h00 à 06h00 avec majoration de salaire de 25 %.

Il est rappelé que le loyer modéré demandé à Frédéric Bosquier pour son loyer tient compte d'une possibilité occasionnelle d'astreinte.

**Vote pour : 7 voix**

#### 8. DELIBERATION ACQUISITION D'UNE REMORQUE

La mairie acquiert une remorque tractable par le véhicule Berlingo de la mairie. Le prix en est de 1 200 € TTC.

Question donc à poser au comptable public cet achat rentre-t-il dans la rubrique fonctionnement ou investissement ?

**Vote pour : 7 voix**

#### 9. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Deux équipements étaient en bout de course : un PC et une imprimante. Ils sont remplacés par deux équipements équivalents ou plus puissants pour un montant de 2 574 € TTC, installation comprise.

A inclure donc dans l'investissement.

**Vote pour : 7 voix**

#### 10. DELIBERATION ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit de loyers impayés d'anciens locataires d'un appartement de la mairie (loué avant 2014).

Les poursuites contentieuses ont été faites par la comptable publique, sans résultats (compte vide ou insaisissable). Le montant impayé irrécouvrable s'élève à 5 009 €.

Après la procédure contentieuse il s'avère ces loyers non payés restent irrécouvrables.

**Vote pour : 7 voix**

#### 11. DELIBERATION POUR RETRAIT DES DELIBERATION SUR LA CFE

Le 17 septembre dernier nous avons délibéré sur l'exemption de CFE (Cotisation foncière des entreprises) des nouvelles entreprises. La préfecture nous dit qu'il n'appartient pas aux communes de délibérer sur le sujet.

Ces délibérations sont à annuler.

Sans commentaire du conseil municipal.

**Vote pour : 7 voix**

## 12. DELIBERATION SORTIE DU SIRP

Notre première demande de sortie avait été rejetée par la Préfète du Gard le 2 mars 2023 suite à avis défavorable donné par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). L'organisation et le fonctionnement du SIRP restent préjudiciables à la qualité de la vie scolaire et périscolaire des enfants Canaulois. Plusieurs familles canauloises ont décidé de ne pas inscrire leurs enfants à l'école de Canaules faute d'accueil périscolaire et de cantine sur Canaules. St Théodorit et Savignargues ayant de nouveau refusé la prise en charge du fonctionnement d'une cantine à Canaules, la perte de plus en plus importante d'élèves dans le RPI, ainsi qu'un contexte institutionnel plus favorable incitent à renouveler la démarche de sortie du SIRP.

Marie Tourel précise que plusieurs familles n'ont pas inscrit en 2024 leurs enfants pour cette année scolaire faute d'accueil périscolaire le matin, le soir et de cantine à midi sur Canaules. La Sous-préfète, récemment en poste, semble plus à l'écoute de nos arguments (sensibilité accrue aux longs trajets en car notamment) ainsi que le nouveau Directeur académique. Cette année notre effectif scolaire est passé de 37 à 29 enfants. Il ressort clairement que le fonctionnement et l'organisation du RPI / SIRP ne correspondent plus au souhait des familles.

**Vote pour : 7 voix**

## 13. DELIBERATION POUR SUBVENTION AU COCHONNET CANAULOIS

Le club de pétanque, le Cochonnet Canaulois, sollicite une subvention pour couvrir une partie des charges d'envoi de son équipe cadette qualifiée pour le championnat de France de pétanque. Il est proposé de lui verser 500 € qui correspondent au montant de base versé aux associations du village.

Catherine Pravin demande si nous avons bien cité nommément cette association dans le budget 2024 ? En cas contraire, la subvention serait une subvention exceptionnelle.

**Vote pour : 7 voix**

## 14. DELIBERATION POUR ACHAT D'UN NOUVEAU CLIMATISEUR POUR LE LOGEMENT DE LA FAMILLE VINCENT

Le climatiseur (climatisation réversible) a au moins 15 ans. Il semble avoir manqué d'entretien et le moteur vient de lâcher. Deux fournisseurs ont été consultés. La société Cigelec Energie propose la solution la moins coûteuse (3 096 € TTC) pour le remplacement du moteur, installation comprise. A noter : La société Cigelec Energie a fourni, et entretient, les climatisations réversibles qui équipent les locaux de la mairie et de l'école. Il faut rappeler au locataire que si cet échange est pris en charge par la mairie, c'est au vu de l'âge de l'installation, mais que le locataire en assurera ensuite l'entretien (mention prévue dans son bail).

**Vote pour : 7 voix**

## 15. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE M49

Il s'agit de compléter le montant du compte "Charges générales" de 20 000 € :

Dépense de fonctionnement	Article 011 Charges générales	+ 20 000,00 €
Dépense de fonctionnement	Article 023 Virement à la section d'investissement	- 20 000,00 €
Recette d'investissement	Article 021 Virement de la section de fonctionnement	-20 000,00 €
Dépense d'investissement	Article 2031 Charges Frais d'études	-20 000,00 €

La prévision budgétaire prévue au Budget Primitif 2024 de fonctionnement doit être complétée au chapitre 66 avec les opérations suivantes :

M 49 Dépenses de fonctionnement	chapitre 011	article 605	- 5 600, 00 €
M 49 Dépenses de fonctionnement	chapitre 66	article 66111	+ 5 600, 00 €
M 49 Dépenses d'investissement	chapitre 16	article 1641	+ 4 900.00 €
M 49 Dépenses d'investissement	chapitre 20	article 203	- 4 900.00 €

Les élus discutent des montants des tableaux ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver ces décisions modificatives.

**Vote pour : 7 voix**

#### 16. QUESTIONS DIVERSES

Olivier Wermuth signale qu'il a acquis, sur ses propres deniers, un lecteur pour pouvoir lire les puces des animaux du village.

Il pose de nouveau la question d'un thermostat programmable pour les chauffages de la Grange. La problématique qui se pose est la régularité des occupations de ce local communal. Une programmation est-elle nécessaire pour 2 ateliers couture le lundi, 2 ateliers théâtre les mardi et mercredi.

Poser la question du thermostat à M Ponçon qui a installé les climatisations réversibles.

Il faudrait, par ailleurs, ajouter ces climatiseurs au dossier d'entretien de la mairie.

Sylvie Vigne demande qui a les clefs des installations du stade et du club de football ?

Il y a eu récemment un repas au stade et de la lumière restée allumée la nuit.

Concert du 23 novembre au temple à 18h (événement organisé par la CCPC) :

- Qui a la clef du temple ?
- Qui ouvrira aux musiciens pour leur installation et à Espelido pour l'installation de la buvette ?
- Les chaises ont-elles été installées ? Actuellement environ 50 Personnes inscrites.
- Les musiciens auront-ils accès aux toilettes ?

Karin Ananda BEGE (CCPC) enverra à la mairie le mardi 19 novembre une feuille de route concernant cet événement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clôt la séance à 11h30.

Le Maire,  
Robert CAHU

Le Secrétaire de séance,  
Jean Marc Froment